

## Réduire l'indemnité de sortie

**C**e jeudi, la Chambre prendra en considération la proposition de loi spéciale d'Olivier Maingain visant à réduire l'indemnité de sortie des députés qui deviennent bourgmestre, échevin ou président de CPAS, de sorte que tout compris (salaire + indemnité de sortie), ils perçoivent au maximum 150 % de la rémunération parlementaire. Le président de Défi a soumis son texte à tous les chefs de groupe dans l'espoir qu'ils l'appuient. Catherine Fonck (CDH) a cosigné la proposition. David Clarinval (MR) qualifie l'idée d'« excellente, puisque ce plafond existe quand on est parlementaire, il n'y a pas de raison qu'on puisse le dépasser quand on sort de charge », et devrait donc soutenir le texte. Ecolo veut aller plus loin que Maingain, et fixer un plafond à 100 % de l'indemnité parlementaire. Quant au PS, il n'a pas encore arrêté de position. (Ma.D.)